

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 8 avril 2025 à 19 h
Édifice municipal | Quartier Baker-Brook

PROCÈS-VERBAL

PRÉSENTS : Jean-Pierre Ouellet | Maire
 Serge Dionne | Directeur général adjoint
 Jessica Raymond | Greffière

CONSEILLERS :
Quartier Saint-François : Rino Levasseur Nancy Ann Landry
Quartier Lac Baker : Bernard Soucy Ronald Cormier
Quartier Clair : Lloyd Plourde Richard Michaud
Quartier Baker-Brook : Georges Michaud
Quartier Saint-Hilaire : Réginald Nadeau

MEMBRES ABSENTS :
Quartier Baker-Brook : Francine Caron
Quartier Saint-Hilaire : Michel J. Morin

Présence dans la salle : 1.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h. Monsieur le Maire souhaite la bienvenue.

2. Constatation du quorum

Deux membres du Conseil sont absents. Le quorum est constaté.

3. Déclaration divulguant un conflit d'intérêts

Il n'y a aucune déclaration divulguant un conflit d'intérêts.



4. Adoption de l'Ordre du jour

Résolution n° 2025-04-08 (1)

Proposé par le conseiller Bernard Soucy

Appuyé par le conseiller Ronald Cormier

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte l'Ordre du jour, tel qu'il a été présenté.

Motion adoptée.

5. Adoption des procès-verbaux des réunions antérieures

a) Procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 11 mars 2025

Résolution n° 2025-04-08 (2)

Proposé par le conseiller Lloyd Plourde

Appuyé par la conseillère Nancy Ann Landry

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion ordinaire publique du 11 mars 2025, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé, au besoin.

Motion adoptée.

6. DOSSIERS MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

a) Soumission de SG Solutions Web – Refonte du site Web de la Ville de Haut-Madawaska

Résolution n° 2025-04-08 (3)

Proposé par le conseiller Bernard Soucy

Appuyé par le conseiller Réginald Nadeau

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte la soumission de SG Solutions Web à un montant de 10 000 \$ pour la conception et le développement du site Web et à un montant mensuel de 150 \$ pour l'hébergement, les fonctionnalités, le support et la maintenance.

Il est également résolu que les fonds pour payer cette dépense soient prélevés des fonds reçus dans le cadre de la Réforme sur la gouvernance locale, selon la lettre reçue du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux le 27 avril 2023.

Motion adoptée.

FINANCES

- b) Demande de financement à long terme à la Corporation de financement, Ordre ministériel n° 22-0051 (114 000 \$), Fonds de fonctionnement général

Résolution n° 2025-04-08 (4)

Proposé par le conseiller Lloyd Plourde

Appuyé par le conseiller Bernard Soucy

Il est résolu que le greffier municipal, le trésorier ou le maire soit autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture du gouvernement local de Haut-Madawaska (2023) d'un montant de 114 000 \$ servant aux services relatifs aux transports pour une période maximale de 15 ans selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick.

Il est également résolu que le gouvernement local de Haut-Madawaska (2023) convienne d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

Motion adoptée.

- c) Demande de financement à long terme à la Corporation de financement, Ordre ministériel n° 22-0051 (244 000 \$), Fonds de fonctionnement des services d'eau et d'évacuation des eaux usées

Résolution n° 2025-04-08 (5)

Proposé par le conseiller Réginald Nadeau

Appuyé par le conseiller Lloyd Plourde

Il est résolu que le greffier municipal, le trésorier ou le maire soit autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture du gouvernement local de Haut-Madawaska (2023) d'un montant de 244 000 \$ servant au service d'hygiène environnemental pour une période maximale de 30 ans selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick.

Il est également résolu que le gouvernement local de Haut-Madawaska (2023) convienne d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

Motion adoptée.

- d) Demande de financement à long terme à la Corporation de financement, Ordre ministériel n° 24-0024 (505 000 \$), Fonds de fonctionnement des services d'eau et d'évacuation des eaux usées

Résolution n° 2025-04-08 (6)

Proposé par la conseillère Nancy Ann Landry

Appuyé par le conseiller Georges Michaud

Il est résolu que le greffier municipal, le trésorier ou le maire soit autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture du gouvernement local de Haut-Madawaska (2023) d'un montant de 505 000 \$ servant au service d'hygiène environnemental pour une période maximale de 30 ans selon les conditions stipulées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick.

Il est également résolu que le gouvernement local de Haut-Madawaska (2023) convienne d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

Motion adoptée.

PROTECTION

- e) Nomination des chefs pompiers pour la brigade d'incendie de la Ville de Haut-Madawaska

Résolution n° 2025-04-08 (7)

Proposé par le conseiller Lloyd Plourde

Appuyé par le conseiller Rino Levasseur

Attendu que la brigade d'incendie de la Ville de Haut-Madawaska soit composée des brigades des quatre anciens villages de Baker-Brook, Clair, Lac Baker et Saint-François;

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska nomme les personnes suivantes à titre de chefs pompiers de la brigade d'incendie de Haut-Madawaska, chacun pour leur quartier respectif :

- ⇒ Quartier Baker-Brook : M. Marcel Daigle, depuis le 1^{er} juin 2003;
- ⇒ Quartier Clair : M. Guy Veilleux, depuis le 17 novembre 2013;
- ⇒ Quartier Lac Baker : M. Louis Nadeau, depuis le 14 mars 2010;
- ⇒ Quartier Saint-François : M. Éric Nadeau, depuis le 27 mars 2025 ainsi que pour la période du 17 avril 2018 au 7 janvier 2024.

Motion adoptée.

AUTRES

- f) Confirmation de l'adhésion de la municipalité au regroupement d'assurance dommages et du mandat de l'AFMNB

Résolution n° 2025-04-08 (8)

Proposé par le conseiller Georges Michaud

Appuyé par la conseillère Nancy Ann Landry

CONSIDÉRANT QUE la municipalité adhère au regroupement en assurances dommages de l'AFMNB;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité reconnaît le rôle de l'AFMNB à titre de mandataire du regroupement en assurance dommages;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite continuer à mandater l'AFMNB à titre de mandataire du regroupement en assurance dommages;

CONSIDÉRANT QUE l'AFMNB a le mandat d'explorer le marché d'assurance pour la municipalité membre du regroupement en assurance dommages;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement embauche une firme d'experts conseils indépendante des assureurs et des courtiers pour évaluer et effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres concernant l'acquisition d'un portefeuille d'assurances de dommages et pour assister l'AFMNB dans sa gestion du regroupement pour les municipalités participant à la démarche;

CONSIDÉRANT QUE l'AFMNB et la firme d'experts conseils indépendante aviseront et agiront comme défenseurs des intérêts de la municipalité durant la durée de l'entente;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser le Directeur général à accepter, pour et au nom de la municipalité, l'entente de regroupement municipal relative de regroupement d'assurance dommages.

Motion adoptée.

- g) Soumission de PHI Inspections pour l'inspection de l'ancien édifice municipal - Quartier Saint-Hilaire

Résolution n° 2025-04-08 (9)

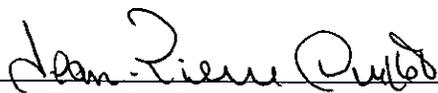
Proposé par le conseiller Rino Levasseur
Appuyé par le conseiller Ronald Cormier

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska accepte la soumission de PHI Inspections pour l'inspection de l'ancien édifice municipal - Quartier Saint-Hilaire pour un montant de 1 500 \$, plus taxe applicable.

Motion adoptée.

7. Levée de la séance

L'ajournement est proposé par le Conseiller Rino Levasseur à 19 h 13.



Jean-Pierre Ouellet,
Maire



Jessica Raymond,
Greffière

